

“Garantie jeunes” : des locaux plus vastes pour mieux répondre aux besoins

En début d'année, la “Garantie jeunes” de la Mission locale de la Bièvre s'est installée au premier étage de l'Espace des Alpes, dans des locaux mis à sa disposition par la mairie.

« Il nous fallait trouver des locaux plus vastes pour répondre à la demande de l'État qui est, dans le cadre de son plan de relance, de doubler nos effectifs, car beaucoup de jeunes connaissent de grosses difficultés. Et parce que nous avons besoin de plus d'espace pour respecter la distanciation. Nous avons trois salles pour nous répartir en petits groupes et un espace informatique », expliquent conjointement Pascal Compigne et Bruno Amy, le président et le directeur de la mission locale.

La première session de l'année a démarré en janvier. Pendant cinq semaines, les dix-huit participants prépareront



Des entrepreneurs ou responsables de structures ont participé à l'atelier de simulation d'entretien d'embauche organisé pour les participants à la première session collective de l'année de la Garantie jeunes, en présence de Pascal Compigne, président, Mireille Gilibert, première adjointe au maire et Sylvie Brunon, directrice du pôle développement économique et social. Photo Le DL/Marie-Françoise RATTIER

collectivement leur entrée en entreprise. Ils travailleront les techniques de recherche d'emploi, aborderont les règles de la vie en entreprise, les droits des sa-

lariés. Et de manière plus générale, les droits d'accès à la santé, au logement, les questions de mobilité, l'élaboration d'un budget... Ce jeudi 28 janvier, ils se sont

soumis à des tests d'entretien d'embauche, animés par des chefs d'entreprise et responsables de structures. Dans le but de décrocher dans les semaines à venir

un stage ou un contrat de travail. La formule a fait ses preuves : « Le taux de jeunes en emploi est de 80 % à la fin de l'année d'accompagnement » précise Bruno Amy.

Âgés de 16 à 25 ans, les bénéficiaires de la Garantie jeunes sont issus de familles à faibles revenus et sont motivés pour travailler en entreprise. Ils touchent une allocation de près de 500 €, cumulable avec les salaires qu'ils seront amenés à percevoir. La mission locale intervient sur les trois intercommunalités du territoire de Bièvre-Valloire. Ses trois antennes sont installées à Beaurepaire, La Côte-Saint-André et Renage et elle assure des permanences au Grand-Lemps et à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.

Les inscriptions pour la session d'avril sont ouvertes. Infos au 04 74 79 18 18.